



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 12 octobre 2020

### **Journée mondiale des soins palliatifs : lancement des travaux préparatoires à l'élaboration du prochain plan National de développement des soins palliatifs et d'accompagnement à la fin de vie**

À l'occasion de cette journée mondiale des soins palliatifs, le ministre des solidarités et de la santé salue les efforts des équipes de soins palliatifs qui sont en première ligne durant la crise liée au COVID-19, avec l'objectif de garantir à toute personne de recevoir les traitements et les soins adéquats pour soulager sa douleur, apaiser sa souffrance psychique, sauvegarder sa dignité et avoir l'assurance que son entourage soit également accompagné.

Le dernier plan national pour garantir la mise en œuvre effective des droits de la fin de vie s'est achevé en 2019. Les actions menées ont permis de structurer, graduer et densifier l'offre de soins palliative. Toutefois, malgré les avancées réalisées, l'accès aux dispositifs de la fin de vie souffre encore d'une mise en œuvre trop contrastée, non uniforme sur les territoires, qui a notamment été mise en exergue par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans son évaluation récente du Plan national 2015-2018.

**Avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes, M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé a décidé de lancer les travaux préparatoires à l'élaboration du prochain Plan National de développement des soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie et sa déclinaison à l'échelle des territoires, au plus près des besoins.**

Sur la base des préconisations de l'IGAS, des premiers enseignements de la pandémie de COVID-19 et des réflexions menées par l'ensemble des acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement, ces travaux se déclinent selon trois axes :

- **Renforcer l'acculturation aux droits de la fin de vie et diffuser, parmi les professionnels et intervenants, la culture palliative.** Chacun doit connaître ses droits en matière de fin de

vie et s'impliquer dans leur mise en œuvre en respectant l'esprit de la loi et les impératifs, notamment, de collégialité et de concertation.

- **Diffuser les bonnes pratiques, garantir un haut niveau d'expertise en soins palliatifs et son accessibilité pour les acteurs en s'appuyant sur la formation et les travaux de recherche.** Il s'agit de garantir l'adéquation de l'offre de soins palliatifs aux besoins et que les situations de fin de vie soient anticipées pour que chacun puisse être pris en charge précocement, sur tous les territoires, par des professionnels formés, des médecins et paramédicaux appuyés si besoin par des équipes expertes.
- **Déployer les prises en charge de proximité en renforçant les coordinations, en structurant des modalités d'intégration précoce des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie.** Il s'agit de permettre à chacun d'être soigné sur son lieu de vie, selon ses souhaits, tout en tenant compte de ses besoins dans le cadre d'une prise en charge graduée et coordonnée.

**Pour coordonner ces travaux préparatoires** pour l'élaboration d'une feuille de route d'ici la fin du premier trimestre 2021, deux personnalités qualifiées seront prochainement nommées.

**Contact presse du Ministère des Solidarités et de la Santé**

14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

**Cabinet d'Olivier Véran**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)